

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

2 AVRIL 2013

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 2 avril 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Paul-Hébert Bernatchez
André O. Robinson
Marc Boucher
Jocelyne Poitras
Mario Lévesque
Renaud Robinson

Est absente : Nathalie Laflamme

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et dir. générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés.adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 4 mars 2013
5. Acceptation des dépenses
6. États financiers 2012 et rapport du vérificateur
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2012
8. États financiers 2012 – OMH de Mont-Louis
9. Demande de dérogation mineure – 10, Avenue E
10. Fonds Éolien
 - a. Répartition du fonds de visibilité Cartier
 - b. Répartition du fonds de visibilité Northland
11. Représentant municipal – Comité Développement St-Maxime-du-Mont-Louis
12. Calcium liquide – Acceptation du plus bas soumissionnaire
13. Animation Jeunesse Haute-Gaspésie
 - a. Fonds de lutte à la pauvreté
 - b. Subvention de fonctionnement 2013
14. Avis de motion – Règlement sur le colportage
15. Avis de motion – Modification du règlement 238 relatif au traitement des élus
16. Demandes diverses :
 - a. École Saint-Maxime - Bal de fin d'année
 - b. Conseil de la Fabrique de Mont-Louis
 - c. Appui au projet de Coopérative de solidarité nautique de Mont-Louis
17. Période de questions
18. Levée de la séance

3493-04-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé par Mario Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

3494-04-2013 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 4 mars 2013 ;
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé par Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

3495-04-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de | 25 619.00 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de | 82 760.27 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 27 610.24 \$ |

Listes présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

ÉTATS FINANCIERS 2012 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2012 et le rapport du vérificateur préparé en vertu de l'article 966.3 du Code municipal ont été déposés par la secrétaire-trésorière.

3496-04-2013 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 16 821 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Renaud Robinson,
appuyé par Marc Boucher,

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposition adoptée.

3497-04-2013 ETATS FINANCIERS 2012 – OMH DE MONT-LOUIS

Il est proposé par Jocelyne Poitras,
Appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve les états financiers déposés par l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis avec un déficit établi à 28 295 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une contribution municipale excédentaire de 1 438 \$.

Proposition adoptée.

3498-04-2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 10, AVENUE EST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation mineure demandée par madame Betty-Ann Lévesque et monsieur Sandro Laflamme, propriétaires de l'immeuble sise au 10, Avenue E à Mont-Louis conditionnel à l'achat d'une partie de terrain (240-6 ptie) de Les Pêcheries Nord Sud inc. Cet immeuble est désigné comme étant le lot numéro **DEUX CENT QUARANTE** subdivision **SIX** resubdivision **DEUX** (lot **240-6-2**) et une partie du lot numéro **DEUX CENT QUARANTE** subdivision **SIX (Ptie lot 240-6)** du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'empiètement :

De la maison dans la marge de recul arrière dans les limites Sud-Est du terrain sont inférieures à six mètres,

Du toit de la remise dont l'extrémité Sud-Est est inférieur à soixante centièmes;

Distance du garage à la maison inférieure à celle de trois mètres,

Ces distances sont exigées par le règlement municipal numéro 180, le tout décrit au certificat de localisation effectué par Christian L'Italien, arpenteur géomètre, le 25 février 2013

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure peut être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' aucune objection au projet précité n'a été remise au secrétaire trésorier avant la séance ordinaire du 1^{er} avril 2013 et qu'aucune personne intéressée ne s'est présentée pour faire valoir ses objections, tel que stipulé par le règlement numéro 143 régissant les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé par Mario Lévesque,
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 mars 2013, à savoir :

D'accorder la dérogation mineure ci-haut décrite à madame Betty-Anne Lévesque et monsieur Sandro Laflamme afin d'autoriser l'empiètement de la marge de recul de la maison, du toit de la remise et de la distance entre la maison et le garage sur l'immeuble situé au 10, Avenue E à Mont-Louis, le tout sujet aux dispositions du règlement numéro **143** régissant les dérogations mineures et à l'achat d'une partie de terrain (240-6 ptie) de Les Pêcheries Nord Sud inc.

3499-04-2013

FONDS DE VISIBILITÉ - NORTHLAND

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de 5 représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) qui est de **29 361,42 \$** pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE 21 projets ont été présentés par les organismes du milieu et que 16 projets ont été retenus ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Jocelyne Poitras,
appuyée par Marc Boucher,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 1^{er} mars 2013 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) et se décrit comme suit :

RÉSUMÉ

Comité local de développement de Mont-Louis	2 850,00 \$
Club Lions Mont-Louis	2 500,00 \$
Club VTT Les deux Phares	800,00 \$
Maison l'Essentiel Gros-Morne	2 000,00 \$
La Machine à truc	1 500,00 \$
Télé-Soleil	5 000,00 \$
Maison pour Aïnés Mer et Montagne	1 550,00 \$
Fabrique Gros-Morne	1 500,00 \$
Festival de Gros-Morne	1 000,00 \$
Association Chasse et Pêche Mont-Louis	2 500,00 \$
Le Cercle des fermières de Mont-Louis	1 000,00 \$
Sports et Loisirs Gros-Morne	490,00 \$
Administration portuaire de Mont-Louis	1 000,00 \$
Corps de Cadets 3030	800,00 \$
Animation jeunesse Haute-Gaspésie	3 871,42 \$
Chevalier de Colomb	<u>1 000,00 \$</u>
	29 361,42 \$

Proposition adoptée.

3500-04-2013

FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de 1 représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Cartier Énergie éolienne qui est **de 14 896 \$** pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE 19 projets ont été présentés par les organismes du milieu et 18 projets ont été retenus (parties 1 et 2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André O. Robinson,
appuyé par Renaud Robinson,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 1^{er} mars 2013 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Cartier Énergie éolienne et se décrit comme suit :

Sommes allouées

	Partie 1	Partie 2
Maison L'essentielle		1 500.00 \$
Association Chasse et pêche	150.00	500.00 \$
CACI		500.00 \$
Cadets	150.00	800.00 \$
La Machine à Truc	150.00	800.00 \$
Pompier volontaires		1 546.00 \$
Festival Gros-Morne	150.00	800.00 \$
Cercle de Fermières Mont-Louis	150.00	1 000.00 \$
Télé-Soleil inc.		500.00 \$
Club des 50 ans et + de Mont-Louis	150.00	
Chevaliers de Colomb Gros-Morne		500.00 \$
SPLACH Mont-Louis	150.00	
Parc et Mer Mont-Louis	150.00	
Club Lions Mont-Louis	150.00	
Fabrique Gros-Morne		1 000.00 \$
Loisirs Ruisseau des Olives Anse		
Pleureuse	150.00	1 500.00 \$
Résidence Mer et montagnes		1 450.00 \$
Sport et Loisirs Gros-Morne		1 000.00 \$
	<u>1 500.00</u>	<u>13 396.00 \$</u>

3501-04-2013 REPRÉSENTANT MUNICIPAL – COMITÉ DÉVELOPPEMENT ST-MAXIME-DU-MONT-LOUIS ET MAISON L'ESSENTIELLE

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Mario Lévesque soit mandaté comme représentant de la Municipalité au sein du Comité de Développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis et de la Maison l'Essentielle.

Proposition adoptée.

3502-04-2013 CALCIUM LIQUIDE – ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à un appel d'offres pour l'achat en commun pour le chlorure de calcium ou le magnésium liquide;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Les Aménagements Lamontagne inc. avec un prix de 343 \$ /mètre cube + taxes applicables;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis confirme sa participation aux achats en commun 2013 de la MRC de la Haute-Gaspésie et autorise l'achat de 12,04 m³ de magnésium liquide pour une somme de 4 129,72 \$ + taxes

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 32000521

Proposition adoptée.

3503-04-2013 ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ

Considérant qu'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie présente une demande de financement de 5 000 \$ au programme Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Il est proposé par Jocelyne Poitras,
Appuyée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, autorise Patrick Rioux, animateur de Animation Jeunesse Haute-Gaspésie à effectuer une demande dans le cadre du programme Fonds de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

QUE Diane Gaumont, adjointe administrative et sec.trés. adjointe, soit mandaté pour signer le protocole d'entente à intervenir dans le cadre du projet de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Proposition adoptée.

3504-04-2013 ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013

Considérant que la quote-part de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis au Programme Animation Jeunesse Haute-Gaspésie est de 11 000 \$ pour l'année 2013;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise Paul-Hébert Bernatchez, maire et Suzanne Roy, d.g. à déposer une demande de financement de 11 000 \$ auprès du Pacte rural local et à signer le protocole d'entente à intervenir.

Proposition adoptée.

3505-04-2013 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE

Le conseiller, Mario Lévesque, donne avis de motion de la présentation, lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil, d'un règlement relativement au colportage et à la vente itinérante.

Mario Lévesque

3506-04-2013 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 238 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller, Jocelyne Poitras, donne avis de motion de la présentation, lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil, d'un règlement modifiant le règlement 238 relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de règlement a été soumis à chacun des membres du conseil pour consultation.

Jocelyne Poitras

3507-04-2013 ECOLE SAINT-MAXIME – BAL DE FIN D'ANNÉE

Sur proposition d'André O. Robinson
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu d'informer Les finissants 2012-2013 de la politique de location de locaux qui leur accorde la gratuité des lieux et l'obligation de faire l'entretien après utilisation.

Proposition adoptée.

3508-04-2013 CONSEIL DE LA FABRIQUE DE MONT-LOUIS – LEVÉE DE FONDS / SOUPER ANNUEL

Il est proposé par Renaud Robinson.
appuyé par Mario Lévesque,
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accorde un don de 100 \$ au Conseil de Fabrique de Mont-Louis dans le cadre de la levée de fonds du Souper Annuel.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les crédits sont disponibles au poste 02 11000970

Proposition adoptée

3509-04-2013 APPUI AU PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ NAUTIQUE

Considérant que la future Coopérative de solidarité nautique est le promoteur du projet de construction et d'installation de quatre bouées d'amarrage dans la baie de Mont-Louis;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appui le projet de Coopérative de solidarité nautique présenté par le comité provisoire dans une correspondance du 2 avril 2013 et intitulé *Demande d'appui de la municipalité SMML*

Proposition adoptée.

3510-04-2013 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, la séance est levée.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire